L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LO[UISIA]NE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 SEPTEMBRE 1851.

[Imprimé] et publié par G. F. WEISSE. [illegible] rue de Chartres.

[Imprimeur] Officiel de l'Etat, du Conseil [illegible] du Conseil de la Première [Munici]palité, et de la Commission de [illegible].

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 24 SEPTEMBRE

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
Richard Hagan.

SECOND DISTRICT:
J. ARISTIDE LANDRY.

TROISIEME DISTRICT:
R. A. UPTON.

QUATRIEME DISTRICT:
JOHN MOORE.

LA CONVENTION WHIG.

[illegible] avancée à laquelle notre rapporteur [illegible] le compte-rendu des délibérations de la Convention whig ne nous a pas permis de [le publier] hier matin dans notre partie [française]. Nous n'avons eu que le temps de [annoncer la désign]ation de M. RICHARD HAGAN [comme] candidat pour représenter au Congrès le premier district de la Louisiane, composé de la Première et de la Troisième Municipalité de la Nouvelle-Orléans ainsi que des paroisses St-Bernard et Plaquemines.

La Convention a délibéré sous la présidence de M. [illegible] B. DUNCAN. Le reste du bureau [était] composé comme suit: M. A. Toca, de la [paroi]sse St-Bernard, et M. E. Staes, de la [Troisiè]me Municipalité, vice-présidents; M. L. [illegible], secrétaire.

[Les dél]égués présens étaient:

[Pour le P]remier district représentatif—G B Dunn, [illegible] Sancier, L J Harris, G W Flem[ing], [illegible], C C Collins, B Garby, W L [illegible] J R Curry.

[Deuxième] district—Lafayette Guyol, Jos [illegible], Frank Ailman, Paulin Blanque.

[Troisiè]me district—T W Collens, H St-Paul, [illegible], Louis Sere.

[Quatriè]me district—E Staës, H P Simon, A [illegible] B Wily, J B Toledano.

[Cinquiè]me district—J W Burton, P L Mail[lard], [illegible] Hernandez, Oscar Cougot.

[Sixiè]me district—Laurent Riger, C R Fa[illegible].

[Paroisse] St-Bernard—A Toca.

[Paroisse] Plaquemines—........

[MM.] [Richard] Hagan et Louis Alfred Ducros [ayant été] [nommés] comme candidats, [le scrutin] a donné le résultat suivant:

[Premier] district—	Richard Hagan,	5 voix.	
[Deuxième]	do	Richard Hagan,	7
[Troisième]	do	Richard Hagan,	5
[Quatrième]	do	Richard Hagan,	3
[Cinquième]	do	Richard Hagan,	2
[Sixième]	do	L A Ducros,	2
Paroisse St-Bernard—	L A Ducros,	1	

[Sur la] proposition de M. A. Toca, M. RI[CHARD] HAGAN a été proclamé candidat pour [le] premier district au Congrès.

[illegible] qu'un comité de trois [illegible] pour aller faire part à M. [illegible] le président a char[gé] [illegible] MM. J. Bonner, C. Col[lins] [illegible].

[Sur la pro]position de M. Sancier, le prési[dent] [a nommé] un comité d'un délégué par dis[trict] [chargé] de préparer une série de [résolutions] [expr]imant les vues du parti whig sur [les] mesures à l'ordre du jour.

[Ce comité] se composant de MM. L. J. Harris, [illegible], Lafayette Guyol, A. Toca, C. [illegible], E. Staes et J. W. Barton, s'est re[tiré] [illegible] le programme de la Conven[tion].

[M. Richa]rd Hagan est entré à ce moment [illegible] par les applau[dissements] [illegible] délégués et de toutes les [personnes] [présentes].

[Le silence s'étant] rétabli, M. Hagan a [illegible] partout une entière [illegible] de la cause commune [illegible]. Notre candidat a net[tement] [illegible] les whigs voudraient dé[fendre] [illegible] zèle qu'ils ont montré [illegible] circonstances il se fusait fort de [illegible] l'adhésion de tous les [amis] de l'Union et de la Constitution et [illegible] M. St-Martin en novembre pro[chain].

[illegible] chargé de préparer des résolutions [illegible] rapporteur M. L. J. Harris a [illegible] suivant:

[illegible]

[illegible] souverains dont nous re[illegible] gouvernement général revêtu d'une [illegible] est celui de se protéger contre [illegible] pour le renverser ou pour le [illegible] que vienne l'agression [illegible] du dedans ou du dehors. Le [illegible] [Constitu]tion s'il hésitait [illegible] dont il est revêtu pour [illegible] et supprimer l'in[surr]ection [illegible].

III—Le [pr]ogramme de notre foi politique recon[naît] [illegible] les droits suivans [illegible] pour tous, de quelque [illegible] appartiennent.—La paix, le [commerce] [illegible] honnêtes avec toutes les [nations] [illegible] compliqué;—Le soutien des [gouvernements] d'Etat dans tous leurs droits comme [illegible] les plus compétens de nos [intérêts] [illegible] et le rempart le plus sûr contre [les tendances] anti-républicaines;—LE MAINTIEN DU [GOUVERNEMENT GÉNÉ]RAL DANS TOUTE SA VIGUEUR [CONSTIT]UTIONNELLE, COMME LA SAUVEGARDE DE LA [PAIX AU] DEDANS ET DE LA SÉCURITÉ AU DEHORS.

[IV.]—Nous ne reconnaissons aux Etats aucun [droit] [constitu]tionnel de SE RETIRER DE L'UNION [sous quelque] prétexte que ce soit. La doctrine de [illegible] est une utopie en principe, et [illegible] dans un gouvernement [illegible]. Lorsqu'un gouvernement [illegible], le seul remède pratique, [illegible] sans convenir est la révolu[tion] [illegible] appartenant à toutes les so[ciétés].

[V.—]Le gouvernement général a le droit consti[tutionnel] [illegible] son devoir d'exercer toutes les [illegible] qui lui sont accordées et de repous[ser] par la force s'il est nécessaire, toute tentative [illegible] d'amoindrir ses pouvoirs comme [illegible] constitutionnel, que la tentative soit [faite par une] puissance étrangère, par un Etat de [l'Union ou] par des individus.

[VI.—]Le concluentre deux ou plusieurs [Etats] [illegible] entre un ou plusieurs de ces [Etats et une pui]ssance étrangère, sans le consen[tement] [illegible] est une dérogation aux droits [illegible] des Etats-Unis, toute tentative [illegible] un pareil pacte est une coupable [illegible] des lois publiques imposées aux citoyens, [illegible] ayant pour but d'exécuter ce pac[te] [illegible] de la force, constitue un acte de tra[hison] [illegible] du gouvernement.

[VII.—]Les mesures adoptées dans la première session du [trente-et-unième] [Con]grès des Etats-Unis, et appelées com[munément] mesures de Compromis, ont été inspi[rées] [par] un patriotisme éclairé et ont mérité d'être [accueillies] par tous les citoyens qui désirent sincè[rement] [la] perpétuité de l'Union. Elles comman[dent] [illegible] car tout en protégeant nos droits [illegible] rigoureux, tout en reconnaissant [illegible] territoire le droit illimité de se [illegible] qu'il leur plaît pourvu [illegible] tout en garantissant, par [illegible] le droit que possèdent les [illegible] admettre dans l'Union sans [illegible] sort de l'esclavage, dans [illegible] et ces sont en outre stric[tement] [illegible] domaines.

[VIII.—]Nous ne c[onsidér]erons jamais comme can[didat] [illegible] Congrès un homme qui n'aura donné [illegible] de Compromis qu'une adhésion froide et [illegible] UN ACQUIESCEMENT DÉFINITIF. Nous [illegible] nous-mêmes de manifester hautement [notre] opinion en faveur de ces lois et de leur [illegible] envoyant au Congrès un citoyen qui, à [illegible] de la discussion et du doute, n'a pas [illegible] adhérer pleinement et cordialement.

[IX.—]De assertion, de quelque part qu'elle [vienne] [illegible] faire croire que les citoyens de la [Louisiane] [ne] seront jamais à revendiquer leur [illegible] à tout prix leurs droits [illegible] une méprisable dérogation à [illegible] sera repoussée avec l'indi[gnation] [illegible].

[X.—]Les habitans du premier district de la Louisiane sans distinction, ne contribueront jamais par leurs votes à porter à une place éminente un homme qui aura exprimé une opinion défavorable à l'honneur de la Louisiane, que cet homme soit natif de l'Etat ou citoyen adoptif, ou qui aura donné son adhésion aux calomnies répandues par d'au[tres].

XI—Les habitans de la Louisiane sont aussi ap[pelés] [illegible] leur honneur est compromis par cer[tains] [illegible] publiques que les serviteurs qu'ils [ont] [illegible] pour exécuter leur volonté. Quand un [illegible] estime qu'il ne peut plus représenter [illegible] constatée du peuple, il doit ré-signer ses fonctions afin de permettre à ses commettans de se donner un représentant dont les vues cadrent avec les leurs.

XII—Nous ne considérons pas les vues que nous venons d'exprimer comme appartenant exclusivement aux whigs. Au contraire, nous croyons qu'une grande majorité de nos concitoyens du parti démocrate dans ce district professe la même opinion que nous, et avec autant de sincérité. Ce n'est donc pas une ligne de démarcation que nous voulons tracer entre eux et les whigs; nous les invitons à se joindre à nous pour élire un citoyen qui représente fidèlement leur opinion et la nôtre.—Nous désirons que l'on abjure l'esprit de parti à ce point que nous puissions, eux et nous, jurer fidélité sur l'autel de la patrie.

XIII—La disposition manifestée par quelques personnages distingués de prodiguer le blâme et les reproches aux citoyens de quelques Etats, à cause de leur lieu de naissance ou de résidence, est coupable en soi et tend à créer des sentimens d'animosité entre certaines parties de l'Union, sentimens qu'ont réprouvés les auteurs de notre révolution, qui sont incompatibles avec un sincère amour du pays et qui seront repoussés avec indignation par les Louisianais; comme tels, nous aimons, nous chérissons et nous défendrons tous notre pays, que l'attaque soit dirigée contre le Nord ou contre le Sud, contre l'Est ou contre l'Ouest.

En parlant du silence de M. St Martin, nous n'avons pas voulu faire allusion à l'opinion du candidat démocrate sur les lois du Compromis. Il s'y est rallié, et nous l'en avons félicité. Sa lettre laisse sans doute percer quelque hésitation qu'aggrave la lenteur qu'il a mise à publier son manifeste. Mais il n'importe; M. St Martin a ces ménagemens gardés, et s'il a compris enfin la nécessité de marcher avec les partisans du Compromis, qui forment l'immense majorité des électeurs, il a craint aussi de mécontenter les adversaires déclarés des lois de conciliation votées par le dernier congrès.

Nous avions une autre pensée en parlant du silence de M. St Martin. Le candidat démocrate ne se hâte pas de soumettre au peuple ses doctrines et ses principes en matière politique et administrative. Les conjonctures sont graves cependant et exigent de la part des hommes qui aspirent aux fonctions délicates de législateur une profession de foi nette et inattaquable.

Que pense, par exemple, M. St Martin, du libre échange? S'il professe les opinions avancées du *Courrier de la Louisiane*, il doit naturellement désirer que les barrières élevées par le fisc contre l'envahissement des produits étrangers, soient renversées et nivelées. Et dans ce cas, il doit aussi, car nous le supposons conséquent avec lui-même, demander l'abrogation du faible droit qui protège encore notre industrie sucrière.

Donc, que M. St Martin escalade la tribune improvisée des meetings populaires et qu'il dise franchement, formellement, sans équivoque, ambages ni circonlocutions, aux planteurs de St Bernard et à ceux de Plaquemines: "Messieurs, je suis partisan du libre échange, c'est une des doctrines fondamentales du parti auquel j'appartiens; or, professant les doctrines économiques du *free trade*, je dois demander la suppression du tarif qui gêne et paralyse notre essor industriel et commercial. Messieurs, il va sans dire que vos sucres ne sauraient pas plus être protégés que le fer de la Pennsylvanie et les tissus du Massachusetts. Par conséquent, si le Congrès est saisi de la question, je voterai pour la suppression des droits de douane, ou si vous aimez mieux, pour la ruine totale, complète, irrévocable de l'industrie qui fait notre fortune et celle de la Louisiane."

Voilà le langage que devrait tenir M. St Martin, s'il voulait être sincère. Hier encore, le journal qui a endossé et qui défend sa candidature, déclarait hautement que le parti locofoco était le parti du progrès parce qu'il était en faveur, nous citons ses propres expressions, DE LA DOCTRINE ECONOMIQUE DU LIBRE ECHANGE. Et le même journal ajoutait aussitôt: *Une des bases du parti whig est précisément la doctrine contraire.*

Eh bien! oui, le parti whig accepte cette accusation dont il s'honore; il veut la protection dans une sage mesure des produits nationaux; il veut la protection des sucres de la Louisiane au moyen d'un droit modéré, et il s'élèvera de toutes ses forces contre les tendances destructives du locofocoïsme. Et c'est ici le cas de répéter ce que nous avons dit à maintes reprises. Entre la prohibition et la protection il y a toute la différence de la folie à la raison. Les whigs n'entendent pas interdire le marché des Etats-Unis aux produits étrangers, mais ne refusent en même temps de les y admettre en franchise; ils réclament purement et simplement la perception d'un impôt modéré qui mette sur un pied d'égalité les produits nationaux et ceux de provenance étrangère.

Voilà notre doctrine; ce n'est certainement pas celle de M. St-Martin. Il importe cependant que les électeurs du premier district soient éclairés sur une pareille question, si grave pour l'avenir. Le silence n'est pas permis à un candidat qui briguent des fonctions aussi importantes que celles de représentant du peuple dans une des premières assemblées du monde. L'élu de la Convention démocratique ne saurait s'entourer de mystère et se poser en sphynx impénétrable. Il faut, quoiqu'il fasse, qu'on le déchiffre et qu'on l'analyse. Ce sera peut être une opération malaisée, à cause des difficultés qu'oppose le candidat locofoco, mais le peuple ne peut et ne doit voter qu'en connaissance de cause.

C'est pourquoi nous inviterons le comité central démocratique et le comité central whig à organiser dans la Première Municipalité des meetings où les candidats se feront entendre. M. St-Martin nous dira s'il partage l'opinion de l'organe locofoco à la Nouvelle Orléans, et si, en sa qualité de partisan du libre échange, il voterait pour la suppression du tarif douanier. Il doit cet acte de franchise aux électeurs, car la question touche à leurs intérêts les plus précieux, à leur fortune acquise par de longs et honnêtes travaux, à leur avenir et à celui de leurs enfans.

Après cela, sa position est fort embarrassante, nous en convenons; car il sera forcé de renier un des principaux dogmes de son parti, ou de se prononcer pour la destruction et le complet anéantissement de l'industrie sucrière. Nous le défions bien de sortir de ce dilemme.

Mais nous lui fournirons bientôt l'occasion de s'expliquer. Au premier meeting public nous espérons voir M. St-Martin haranguer ses concitoyens et leur faire sa profession de foi. Quant à M. Hagan, on le trouvera partout où il s'agira d'éclairer les électeurs sur ses opinions.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

ETAT SANITAIRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Le nombre des décès à la Nouvelle-Orléans, pendant la semaine qui s'est terminée samedi, dernier, 20 du courant, s'élève à 97 dont 2 seulement causés par la fièvre jaune. A Lafayette, il y a eu, dans la même période, 30 décès tous occasionnés par des maladies autres que la fièvre jaune.

EXPLOSION. — Une dépêche télégraphique nous apprend que le bateau à vapeur *James Jackson* a fait explosion, le 21 de ce mois, au moment où il s'éloignait du débarcadère de Shawneetown. Trente-cinq personnes ont été tuées ou blessées; on nomme entre autres victimes, John Francis, de la Louisiane, blessé; le capitaine Holmes, de Natchez, tué; Isaac Green, du Texas, tué; James Croft, blessé; James McHatten, de Bâton-Rouge, blessé; Arnold L. Astley, du Mississipi, blessé; P. J. Cochran, de la Nouvelle-Orléans, blessé; D. Hood, du Mississipi, tué; J. G. Michael, de Yazoo, blessé; le juge C. Morgan, de la Louisiane, blessé; H. E. McHatten, blessé. Les deux propriétaires ont également été blessés. Une dame qui s'était embarquée à Shawneetown a été tuée. Le mécanicien s'est, dit-on, précipité au fleuve, a gagné la terre à la nage, et s'est enfui dans les bois. Le bateau a été littéralement mis en pièces.

LE CONSUL ESPAGNOL ET M. CROSSMAN.

Plusieurs correspondances de la Havane, on se le rappelle sans doute, avaient répété un propos que l'on attribue à M. Laborde, consul d'Espagne à la Nlle-Orléans. Celui-ci aurait déclaré à la Havane qu'il avait quitté la Nlle-Orléans par suite des menaces qui lui avaient été adressées et de l'aveu que lui aurait fait le maire qu'il était dans l'impossibilité de le protéger contre les malveillantes entreprises de la multitude. M. Crossman a publié hier dans le journal où ces correspondances ont paru qu'il n'a jamais fait une pareille réponse à M. Laborde et que ce dernier, s'il s'est en effet exprimé comme on le dit, a sans doute mal compris, dans le trouble où il se trouvait, le sens des paroles de M. Crossman. Le maire l'avait au contraire rassuré et lui avait promis, en présence de témoins, la protection des autorités.

LE PRÉSIDENT ET LES PRISONNIERS AMÉRICAINS.—Le président Fillmore ayant appris par une dépêche télégraphique transmise de la Nlle-Orléans que les prisonniers américains détenus à la Havane avaient été embarqués pour l'Espagne, a profité du départ d'un steamer qui se rendait à Liverpool pour écrire à M. Barringer, ministre des Etats-Unis à Madrid. Celui-ci a l'ordre d'intercéder auprès du gouvernement espagnol en faveur des prisonniers et de faire tous ses efforts pour obtenir leur élargissement.

Il est impossible à M. Fillmore de faire davantage. N'ayant pu empêcher le départ des expéditionnaires, il cherche aujourd'hui à les soustraire au sort rigoureux qui leur est réservé en vertu des lois de la guerre. Cela n'empêchera pas quelques esprits étroits et vindicatifs de lui appliquer toutes sortes d'épithètes injurieuses et de le travestir en bourreau de la liberté et de ses concitoyens. Oh! aveuglement.

COTON—Il a été reçu dans notre port dans les quarante-huit heures qui se sont terminées avant-hier, lundi, à 7 heures du soir, 7,297 balles de coton, apportées en quantités différentes par les bateaux à vapeur *Princess No 3*, *Montgomery*, *Magnolia* et *Saxon*.

LE PRÉSIDENT—M. Fillmore est arrivé à Washington le 20 de ce mois, de retour de Boston. Il était accompagné des secrétaires Conrad et Stuart.

MISSISSIPI—Voici le vote officiel de l'Etat du Mississipi, un seul comté excepté, aux dernières élections de délégués: Unionistes, 26,277; State Rights, synonime euphémique de désunionistes, 21,421; majorité des unionistes, 6,856.

INCENDIE—Un grand incendie a eu lieu à New-York le 20 de ce mois. Trois blocs de maisons en bois situés dans la partie inférieure de Grand street ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à $50,000.

NÉCROLOGIE—*James Fennimore Cooper*, le célèbre romancier américain, est mort le 14 de ce mois, à Coopertown, après une longue et douloureuse maladie. Le pays perd en lui une de ses gloires nationales et la littérature une de ses plus brillantes illustrations. Ses œuvres portant l'empreinte du génie le rappelleront toujours au souvenir de l'Ancien et du Nouveau Monde où il jouissait d'une égale renommée.

Le steamer Cherokee est arrivé à New York le 22 de ce mois, venant de la Nouvelle Orléans et de la Havane.

COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS.—Une dépêche adressée de Washington au *Picayune* de la Nouvelle-Orléans, annonce à ce journal que le Président Filmore a nommé M. B. R. Curtis, commissaire des Etats Unis, juge de la Cour Suprême des Etats-Unis, en remplacement de M. Woodbury.

MEETING UNIONISTE.—Un grand meeting d'unionistes doit se tenir à Jackson, Etat du Mississipi, le 9 et le 10 du mois prochain.

NOUVEAUX STEAMERS—Un nouveau service de paquebots à vapeur est à la veille d'être organisé entre New-York et Boston. Chaque steamer jaugera de cinq à six cents tonneaux.

RAPIDE TRAVERSÉE.—Le navire *Grey Eagle* est arrivé dernièrement à Philadelphie, venant de Rio Janeiro, après une traversée de vingt-huit jours. C'est le voyage le plus rapide qui ait encore été accompli entre les deux ports.

NAUFRAGE.—La barque *Merrimac*, allant de Baltimore à Boston, a fait une voie d'eau et a coulé bas au bout d'une demi heure. L'équipage s'est sauvé dans la chaloupe et a été recueilli.

La barque *Vesta*, allant de Philadelphie à Boston, s'est perdue dans la nuit du 21 au 22 courant, à une petite distance de cette dernière ville. L'équipage s'est sauvé.

NEW-YORK—Les démocrates de New-York ont procédé à d'autres nominations de candidats; en voici quelques-unes: pour trésorier d'Etat, M. Benjamin Welch; pour un ingénieur d'Etat et arpenteur-général d'Etat, Wm J. McAlpine; pour inspecteur des prisons d'Etat, M. Henry Storms; pour juge de la Cour d'Appel, M. A. S. Johnson.

CINCINNATI.—Le 21 de ce mois, un désastreux incendie, ainsi que nous l'apprend une dépêche télégraphique, a éclaté à Cincinnati. Un grand nombre de maisons ont été réduites en cendres. La perte est évaluée à $20,000.

NAVIRE EN DÉTRESSE—La goëlette *Mary D. Scull*, capitaine James Scull, allant de Carthagène à New-York, est entrée en détresse dans notre port, avant-hier lundi, après avoir perdu au milieu d'une affreuse tempête toute sa voilure et tous ses mâts.

HAÏTI—Il a été reçu à New-York des nouvelles d'Haïti jusqu'au 5 du courant. Les Haïtiens et les Dominicains se préparent de nouveau à la guerre. La flotte de l'empereur était aux dernières dates mouillée au Cap.

Un orage a fondu sur Port Plata le 19 de ce mois et a renversé vingt-trois maisons. Le paquebot anglais et le paquebot brésilien se sont perdus; presque tous les navires mouillés dans le port ont fait des avaries plus ou moins graves.

CHRONIQUE LOCALE.

HOMICIDE.—Lundi soir vers 7 heures, une charrette conduite par un nommé Peter Moutz a passé sur le corps d'un individu qui était couché dans la rue de la Vieille Levée près la rue de l'Hôpital et a causé une mort presque instantanée à ce malheureux qu'on croit être Henry Worth. Un drayman nommé Rudolph Nolde est venu déposer hier devant le recorder Génois que, lors de l'accident la charrette allait doucement, qu'il faisait presque nuit, et que le défunt qui était couché au milieu de la rue, était ivre; il pense que ce malheur est la suite d'un accident. Moutz, qui s'est rendu lui-même hier, a été envoyé devant la 1re Cour de District, sous une accusation d'homicide. Le juge Larue, considérant les circonstances de l'affaire, a mis l'accusé en liberté, sous un cautionnement de $1000.

Hier matin vers deux heures, le feu s'est déclaré dans les bâtisses de l'Union, situées rue Carondelet, entre Union et Perdido. Ces bâtisses étaient finies depuis peu et ont occupées par plusieurs de nos principaux négociants. Dans le magasin de M. Gondolfo les planchers se sont écroulés en plusieurs endroits à la fois, ce qui fait supposer que cet incendie est l'œuvre de malfaiteurs. Le haut de ce magasin était occupé par M. F. Wood. Le feu s'est propagé au No 55, occupé par J. B. Groves & Co, qui ont éprouvé peu de pertes. Mais audessus, les magasins et bureaux de MM. Moon, Titus & Co, ont été entièrement détruits. Les pertes sont évaluées à $10,000, et sont couvertes par les assurances.

La propriété occupée par M. Gondolfo appartient à M. H. B. Buckner et n'est pas assurée. Des arrangements ont été faits pour faire reconstruire ces magasins dans le plus bref délai.

ENQUÊTE—Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'un individu nommé Henry Worth, qui a été écrasé dans la rue de la Vieille Levée, par une charrette. Le jury a rendu un verdict en conséquence.

Hier matin, vers une heure, un feu qui a détruit trois maisons s'est déclaré à Lafayette, en face du débarcadère des steamboats. Parmi les maisons brûlées se trouvaient trois cafés qui n'étaient assurés que pour une somme moindre que leur valeur.

ASSAUT PAR UN ESCLAVE.—Une esclave appartenant à M. Henry Stanly, a été envoyée hier par le recorder Caldwell devant le juge Byrne, pour avoir violemment assailli un enfant de James Keating.

J. Holland et J. Creiger ont été arrêtés lundi dans la Seconde Municipalité, sous la prévention d'avoir volé quelques bottes à M. Santin. Cette affaire n'a pas encore été examinée.

ASSAUTS ET BATTERIES.—J. C. David a fait un affidavit hier devant le recorder Génois, par lequel il accuse G. Tremé de l'avoir violemment assailli [illegible]. G. Tremé est en outre accusé d'avoir frappé F. F. Nouvet. Aucunes de ces affaires n'ont été examinées.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI SOIR, 23 SEPTEMBRE.

L'augmentation de notre approvisionnement ainsi que les nombreux arrivages ont produit une baisse dans notre marché au coton. Il s'est vendu aujourd'hui 1,800 balles à 8 et 8½ cts la liv. pour le middling—c'est une baisse de ¼ sur les prix de la dernière semaine.

Il ne s'est rien fait dans les sucres ni dans les mélasses.

Nous avons remarqué une vente de 1,900 barils de farine à $3 87½ et $4 pour St-Louis et Illinois; $4 30 @ $4 45 pour l'extra, et $4 50 @ $5 pour les marques de fantaisies. Le marché est dépourvu de maïs. Quelques petits lots se sont vendus à 53 et 56 cts le boisseau.

Dans les provisions nous n'avons aucun changement à signaler. Le mess porc se vend lentement à $16 50. Il ne s'est rien fait dans le bacon ni dans la graisse.

Le whiskey se vend [illegible] à 20 cts le gallon pour les qualités [illegible].

Le change commande comme par le passé. Nous quotons: Sterling, 110 @ 111—Paris, 5f 15 @ 5 f. 05—Traites sur New-York, à 60 jours, 1½ @ 2½ pour cent d'escompte—Checks: 1 @ 1½ pour cent de prime.

Il ne s'est rien fait dans le fret aujourd'hui. Le coton se prend pour Liverpool à ½, et à ¾ cts pour le Havre.

FEUILLETON.

Le Dernier Irlandais.

II.
LA PLACE DE NEATH.
(Suite.)

M. O'Byrne, le curé de Saint-Patrick, sortait en ce moment de l'église, avec sa sœur Julia. Il était vêtu d'un simple habit noir et d'un chapeau rond, l'intolérance protestante ne permettant aux ecclésiastiques catholiques de porter aucun insigne hors de l'exercice de leur ministère. Julia, qui marchait à son côté, avait rabattu un grand voile vert sur son visage, sans doute pour cacher la trace de ces larmes qu'elle répandait avec tant d'abondance peu d'instans auparavant. Tous les deux s'avançaient vers la foule, lui calme et imposant, elle triste et timide. La seule présence de ce prêtre et de cette jeune fille avait imposé silence instantanément aux passions furibondes de la populace de Neath.

M. O'Byrne ignorait complètement de quoi il s'agissait, quand il vit les assaillans s'enfuir à son approche.

—Qu'est ceci? dit-il à sa sœur en tressaillant; il vient de se commettre encore quelque méfait. Malheureux peuple! malheureux pays! Ne voyez-vous rien, Julia?

Pour toute réponse, la jeune fille lui montra du doigt, au milieu du cercle qui s'entr'ouvrait devant eux, le corps presque inanimé de Donnagh.

—Grand Dieu! un homme assassiné! s'écria le prêtre.

—Il porte la livrée de milord! ajouta Julia épouvantée.

—Qui a commis ce crime? demanda M. O'Byrne avec autorité en s'adressant à la foule muette et tremblante; qui a tué cet homme?

—Avec la permission de votre révérence, répliqua Tom Irwing, qui s'approcha d'un air insinuant en traînant la jambe, le tory n'est pas mort, mais seulement étourdi. Ce que Votre Révérence voit là est l'effet de quelques passes de *boxe* entre camarades. Tout à l'heure le gaillard va lever la crête comme un coq sur son fumier.

—Eh bien, alors, qu'attendez vous pour lui porter secours?

—Oh! Votre Révérence, dit un des assistans, c'est un enfant du démon; vous ne l'avez donc pas regardé? C'est ce renégat de Donnagh qui a été un si grand sujet de scandale pour la paroisse!

Alors seulement M. O'Byrne reconnut le garde et il ne put retenir un léger mouvement de mépris. Mais, surmontant aussitôt cette première impression,

—Ne vous ai-je pas dit cent fois, reprit-il d'un ton sévère, que la charité chrétienne ne faisait pas de distinctions entre les whigs et les tories, les hérétiques et les fidèles?

Tout en parlant, il s'était baissé, et avec l'aide de Julia, il avait entouré de son mouchoir le front sanglant du garde chasse. Mais les spectateurs ne voulurent pas souffrir que le frère et la sœur s'acquittassent de pareils soins, indignes de leur rang. Ils s'empressèrent eux-mêmes de soulager le blessé avec d'autant plus de zèle que la plupart, comme Tom Irwing, avaient contribué à le mettre dans ce pitoyable état. L'un lui soulevait la tête doucement, l'autre lui frictionnait les membres ou desserrait ses vêtements. Grâce à ces secours intelligens, Donnagh commença à se mouvoir et à rouvrir les yeux. Le premier signe de connaissance qu'il donna fut d'allonger un coup de poing dans la direction où se trouvait Irwing, l'un de ces chirurgiens improvisés.

—Hem! dit le paddy, je savais bien qu'il ne tarderait pas à relever la crête! Je ne crois pas que la leçon lui serve de grand'chose, à en juger par ce geste de reconnaissance.

Cependant le ministre s'enquérait auprès des assistans des causes de l'événement. Vingt bouches s'ouvrirent à la fois pour raconter la mort de B[ill], la discussion survenue entre l'aveugle et Donnagh, et finalement la punition infligée au garde pour sa provocation et ses blasphèmes. M. O'Byrne avait écouté ce récit d'un air consterné.

—C'est une fâcheuse affaire, Julia, dit-il à sa sœur; quelle couleur donner à cette coulon devant milord? Vous savez combien il a été irrité dernièrement au sujet de ce coquin, qui avait voulu boxer avec un de nos gens, et qui avait eu un œil crevé dans la lutte. Cette fois sa seigneurie sera bien d'autres motifs de s'emporter, et son parent, sir Georges, si hautain, si jaloux de ses droits de chasse, ne contribuera pas sans doute à l'adoucir. Il y aura des punitions, des chasseurs de leurs pauvres habitations, des malheureux punis à l'amende et à la prison. Le cœur me saigne d'y penser, d'autant plus que ces méchans rapports ne seront pas attendre, et milord, vous le savez, ne revient jamais d'une prévention.

—Eh bien! Angus, reprit la jeune fille avec empressement, il ne faut pas laisser à ces préventions le temps de se former. Milord et sa famille sont au temple; vous pouvez voir d'ici leurs voitures arrêtées en bas du village; allons les attendre. Vous verrez milord et sir Georges; vous leur conterez comme les choses se sont passées, et vraiment les insolences de ce Donnagh devenaient intolérables.... Moi, de mon côté je causerai avec Miss Nelly; quoique Anglaise, elle a toujours eu beaucoup de sympathie pour nos idées, pour nos traditions, pour nos usages; je tâcherai d'obtenir sa puissante intercession auprès de son père. Peut être aussi, ajouta-t-elle en rougissant, pourrai-je glisser un mot à sir George lui-même, pour le disposer à l'indulgence....

—Oui, oui, vous avez raison, Julia, reprit M. O'Byrne, il n'y a pas un moment à perdre pour prévenir milord; nous allons partir.

Puis s'adressant aux paddies qui attendaient avec anxiété le résultat de cet entretien:

—Mes amis, transportez cet homme chez moi, et dites à Katy de lui donner tous les secours possibles; en même temps James, le sacristain montera à cheval et ira prévenir le docteur Murrey.... Pour moi, je vais voir milord et tenter de l'apaiser s'il est possible.

Mille bénédictions accueillirent cette annonce, et quatre robustes paddies se mirent en devoir d'obéir en prenant le blessé dans leurs bras, pour le transporter à la maison.

—Mais, un moment! reprit le ministre d'un ton ferme, on ne m'a pas nommé encore les auteurs de l'acte de férocité qui vient de se commettre. Milord ne m'écouterait pas si je ne pouvais désigner ceux sur qui doit légitimement retomber sa colère.... Voyons, mes amis, ajouta-t-il d'un ton plus doux, nommez-m'en un seul, le plus coupable, et je tâcherai d'obtenir que les autres ne soient pas poursuivis.

Tout le monde se tut. Malgré le proverbe anglais qui dit: "Mettez un Irlandais à la broche, vous trouverez toujours un autre Irlandais pour le retourner," il y avait parmi les habitans de Neath une solidarité qui ne leur permettait pas de trahir les uns les autres.

—Ah! est-ce ainsi! reprit le prêtre dont les noirs sourcils se froncèrent; je saurai la vérité pourtant. Tom Irwing, je vous ordonne de me dire ce que vous avez vu.

Irwing, qui s'était déjà emparé triomphalement d'une jambe du blessé pour aider à le transporter, répondit d'un ton embarrassé:

—Och! je ne saurais dire, Votre Révérence.... J'ai vu seulement que le petit Joe avait l'oreille arrachée et Dick Morton la tête fendue.... Voilà tout ce que j'ai vu.

—Oui-da, vous n'êtes guère clairvoyant aujourd'hui, reprit M. O'Byrne avec ironie; eh bien, et vous, monsieur Morris, vous êtes maître d'école et chef du rappel dans cette paroisse, vous connaissez le danger de ces querelles pour la cause de l'Irlande, vous savez de quelle importance est la répression de semblables délits: je vous adjure donc....

Morris regarda miss O'Byrne, qui était distraite et comme impatiente. Il salua profondément le ministre.

—Mon révérend, dit-il, Donnagh paraît être en état de parler et il pourra mieux que personne désigner ses agresseurs. Si, par malheur, il se trompait dans ses indications, il ne manquerait pas de témoins pour les rectifier.

—A merveille, monsieur, dit le prêtre avec ironie, vous êtes un adroit logicien, John Morris. Il n'est pas possible de me dire plus poliment que vous ne voulez pas répondre. Au fait, ce sera la besogne de milord et du revérend M. Bruce, tous les deux juges de paix, de découvrir les coupables. Je souhaite pour mes paroissiens que ces magistrats soient aussi disposés que moi à l'indulgence....

Et il tourna le dos à Morris. Celui-ci était d'abord un peu confus de cette rebuffade; mais il rencontra un regard approbateur de Julia O'Byrne, et son cœur bondit de joie.

L'ecclésiastique fit signe aux paddies de s'éloigner avec leur fardeau, et, conduits par Irwing, qui craignait quelque nouvelle question, ils partirent au galop sans s'inquiéter de secouer un peu rudement le blessé. M. O'Byrne se préparait lui-même à se rendre auprès du comte d'Avondale avec sa sœur, quand une voix grave et vibrante lui dit:

—Vous cherchez quel est le coupable, mon révérend? Quoique aveugle, je puis vous le dire.

—Vous, mon cher Willi, et qui est-ce donc?

—Un ennemi, reprit le vieillard avec amertume, que vous avez bien souvent combattu, et qui sera toujours plus fort que vous, plus fort que votre zèle, votre éloquence et votre courage.

—Allons, vieux songeur, allez-vous me perler par énigmes? Je ne vous comprends pas; quel est cet ennemi qui a frappé le garde Donnagh?

—Ce n'est pas un homme; les hommes rampent et obéissent. C'est cette liqueur traîtresse qu'ils appellent *poothen* ou *whiskey*.

—*Whiskey!* repeta le prêtre, dont les yeux brillèrent; que signifie ce radotage? Voyons, parlez clairement: voulez vous dire, Sullivan, que les agresseurs de Donnagh étaient ivres?

—Croyez vous donc qu'ils eussent osé châtier l'insolence et les impiétés d'un valet de leur maître s'ils ne l'avaient pas été? croyez-vous que les lamentations d'un vieil aveugle eussent été capables de réveiller ces âmes engourdies, façonnées à l'insulte et à l'humiliation?

—Ivres! ah! ils étaient ivres! répéta le curé de Neath sans remarquer l'accent particulier de l'aveugle en prononçant ces dernières paroles. C'est juste, l'ivresse seule a pu les porter à de pareils excès! Mais comment se sont-ils enivrés! Il y a donc encore du whiskey à Neath malgré ma défense? Qui leur en a vendu? et un dimanche encore!

La foule, fidèle à son système de non révélation, resta muette. Mais un des assistans, qui était membre d'une société de tempérance (membre unique dans la paroisse!), se crut obligé par son serment de nommer la veuve O'Flanagan.

—Flanagan! dit M. O'Byrne, la vieille hypocrite! Hier encore elle me jurait qu'elle n'avait chez elle que de la petite bière brassée dans sa maison.

—S'il plaît à Votre Révérence, répliqua le dénonciateur inquiet du murmure des assistans, peut-être la vieille disait-elle vrai, car on prétend que les fraudeurs n'ont passé par ici que la nuit dernière.

Mais M. O'Byrne n'écouta pas cette sorte de justification. Il était pourpre d'indignation et de colère. Il invita sa sœur à le suivre et se dirigea vers les premières maisons du village, parmi lesquelles se trouvait celle de la délinquante.

—Angus, dit timidement la jeune fille, on sort déjà du temple, et les valets ouvrent les marchepieds des voitures....

—Nous avons le temps, ma sœur, répliqua le prêtre d'un ton bref.

Les paysans soupçonnaient ce qui allait se passer et suivaient à distance. Devant le logis de la veuve O'Flanagan, allemu bouge entourné, miss O'Byrne s'arrêta, tandis que son frère entrait brusquement. Presque aussitôt on vit deux ou trois individus sortir du cabaret et s'enfuir en chancelant; puis des brocs et des verres s'envolèrent par les fenêtres et résonnèrent sur le pavé, tandis qu'une voix perçante s'élevant de l'intérieur du logis parcourait toutes les gammes de la douleur et du désespoir.

Tout à coup la porte du cottage se rouvrit, et le prêtre parut portant avec effort un objet très volumineux et très lourd. Derrière lui venait une vieille femme en guenilles, sans coiffure, se tordant les mains, criant et se lamentant. Sans l'écouter, M. O'Byrne lança son fardeau sur la pente de la montagne. C'était un baril d'une forme particulière et dont le fond plâtré avait une marque bien connue des habitans de Neath; il contenait toute la provision de whiskey de la veuve Flanagan.

Les assistans suivirent de l'œil avec anxiété le précieux baril. Grâce à la solidité de sa construction, il résista aux premiers chocs et rebondit vaillamment sur le gazon; mais, au bas de la pente, il rencontra une pointe de roc qui le brisa en mille éclats, et la liqueur qu'il renfermait, se répandant à flots sur les cailloux, exhala une odeur aromatique qui vint chatouiller le nerf olfactif des pauvres diables restés sur la hauteur.

Un soupir s'échappa des poitrines à la vue de cette catastrophe.

—Perdre ainsi le bien du bon Dieu! dit un paddy les larmes aux yeux; il y avait là de quoi réconforter bien des braves gens, après le travail, et leur faire prendre en patience leur misère. Si encore c'était un douanier qui eût fait ce beau coup là; mais Sa Révérence, qui se dit notre ami, notre protecteur!

—C'est bien fait, dit une bonne femme qui tenait constamment sa mante fermée par devant afin de cacher le piteux état de sa robe; il n'y aura pas de whiskey dans la taverne, mais il y aura un peu plus de pommes de terre pour les enfans dans les cottages.

Et ici les pauvres ménagères d'applaudir. Mais les hommes continuaient à soupirer et à se lamenter. Cet acte de leur pasteur était à leurs yeux un vrai désastre public. Plusieurs d'entre eux, profitant du moment où on ne les observait pas, se glissèrent sur le penchant de la montagne et descendirent s'assurer si, entre les douves disloquées, dans les légères cavités du roc, ils ne pourraient pas recueillir encore quelques gouttes de la précieuse liqueur pour s'enivrer.

Cependant la *dame de ces biens*, la veuve O'Flanagan, remplissait le village de ses doléances. Jamais douleur ne fut plus bruyante; M. O'Byrne lui-même, malgré son indignation, en était ému.

—Ah! Votre Révérence, disait la cabaretière en se frappant la poitrine et en s'arrachant les cheveux, avez-vous pu causer un semblable dommage à une pauvre veuve qui doit peut-être payer la dîme, l'impôt, les redevances et tout! Je suis ruinée, ruinée sans ressource. Il ne me restera plus qu'à aller tendre la main de porte en porte, et c'est bien dur à mon âge, après avoir eu un mari qui était le soutien de la paroisse, et trois beaux garçons qui servent à présent sur les vaisseaux de Sa Majesté. Notre digne reine! Je n'ai rien vu que j'ai eu tort, je ne devais pas vendre du whiskey, malgré vos ordres et ceux de la Société du Seigneur. Mais, Votre Révérence, ne voulant pas de vos propres biens, que le trouvais trop sûre, et que chacun dans le village de Neath, tout le pays y sera; ne faisait pas acheter [illegible].

—D'ailleurs, Votre Révérence n'y songe pas; comment pourrait-on faire les récoltes sans un [peu] de whiskey pour [se] réchauffer et se réconforter? De si bon whiskey! et ce baril était encore plein! ... Que vont-ils perdu, maintenant? Dire que mon bon whiskey est en bas qui coule comme de l'eau sur la terre, et qu'il me faudra pourtant payer aux fraudeurs absolument comme s'il avait rapporté des scheilings et des couronnes! Bon Dieu, ayez pitié de moi! saint Kevin, saint Patrick, venez moi en aide! Je suis ruinée, je ne suis plus qu'une mendiante! trouverai-je un cottage ou une ...même pour la vieille femme [illegible] ... [illegible] ... la vache et le porc? ...

La vieille femme qui se démenait ainsi était hors d'elle-même; ses cheveux gris en désordre et son visage barbouillé de [illegible]. Les paysans, elle s'était à poing fermés [illegible] pour tout [illegible] ... Cependant, M. O'Byrne ne se démontait pas; qu'il y avait quelque chose de fondé dans ces réclamations, les pertes de la veuve Flanagan dont cette pauvre pouvait vraiment contenir sa ruine. Aussi le digne homme, maintenant que justice était faite, montrait-il un peu de confusion en écoutant les jérémiades de la cabaretière.

—Vous avez commis une grande faute, Baby, dit-il avec un reste de sévérité, et votre désobéissance causera peut-être d'irréparables malheurs, mais vous venez me trouver demain à la messe, et je serai de vous faire pour contrinuer à réparer votre péché. En attendant, comme je ne veux pas causer un tort réel, et comme en dédommagement pour cette perte, je voudrais pourvoir vous dédommager.

Tout en parlant, le prêtre catholique fouillait dans ses poches avec une anxiété visible, mais il n'y trouvait rien.

—Ma sœur, demanda-t-il à Julia, n'auriez-vous pas quelque argent sur vous pour cette pauvre Baby Flanagan?

—Rien, Angus, répliqua la jeune fille en souriant tristement; c'était hier notre jour de distribution d'aumônes, nous avons tout donné.

—Quoi! vraiment tout! et c'était si peu!.... Cependant, il faudrait.... Cette femme ne se relèverait pas d'une pareille perte; on traite si rudement ces pauvres tenanciers!.... Voyons, Julia, n'auriez-vous pas quelque bijou, quelque futilité, que vous pourriez donner à Baby en dédommagement du tort que je lui ai causé!

Son regard se fixait sur une broche or et perle, de bon goût, mais simple, qui retenait l'écharpe de Julia. C'était le seul joyau qu'eût jamais possédé la descendante des rois du Leinster. Mis O'Byrne, voyant les yeux de son frère s'arrêter sur ce bijou, le détacha aussitôt.

—Tenez, dit-elle: c'est un présent de miss Nelly, et à ce titre seul il avait du prix pour moi.

Et elle le remit au prêtre.

—Bien, Julia, répliqua son frère avec satisfaction; je me charge de vous excuser auprès de miss Avondale, mais est-il convenable qu'une O'Byrne porte des ornemens précieux quand l'Irlande est nue et meurt de faim!

En même temps il présenta le bijou à la veuve, qui le tourna et le retourna d'un air de défiance:

—Et c'est du fin or, et ce sont de vraies perles! dit-elle, et c'est à moi que vous donnez cela! Oh! vous êtes bien vous et votre jeune sœur, les dignes enfans de ces grands chieftains qui protégeaient le pauvre peuple! Mary! chacune de ces perles vaut tout l'avoir d'une malheureuse veuve. Que cent mille bénédictions soient sur votre tête à l'un et à l'autre! Que Dieu accorde à Votre Révérence une longue vie pour le bonheur des pauvres, et quant à cette chère demoiselle, elle ne s'offensera pas, j'espère, des paroles d'une vieille femme; que saint Kevin lui donne au plus vite un beau et bon mari qui ne soit ni un Anglais ni un anglican!

Ce vœu sans doute contenait quelque allusion, car Julia se retourna brusquement pour cacher l'altération de ses traits; mais O'Byrne coupa court à la reconnaissance expansive de mistress Flanagan, et après avoir recommandé encore une fois à la cabaretière de se trouver le lendemain à la messe, il voulut rejoindre lord Avondale à la porte du temple.

—Il est trop tard maintenant, dit Julia avec un soupir; leurs voitures ont disparu, et sans doute milord est déjà rentré à Stone-House.

—Eh bien! allons à Stone-House, Julia.

Miss O'Byrne parut surprise de cette détermination subite de son frère, mais elle ne fit aucune observation. Tous deux se hâtèrent de traverser le village pour gagner le magnifique parc dont le grille à lances dorées se voyait à quelque distance, sans écouter les bénédictions des voisines, qui la veuve Flanagan montrait triomphalement le présent de la jeune fille.

ELIE BERTHET.

[*A continuer.*]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS—

Navire Peter Marcy, Marcy, pr Gênes.
Glamorgan, Howes, pr Liverpool.
Tremountain, Rae, pr Boston.
Clifton, Ingersoll, pr New York.
Brick F Soule, Faulk, pr la Havane.
Goelette Charity, Anderson, pr Mobile.

ARRIVÉS HIER.

Goelette Aurelia, Hanson, de Pensacola.

Départs des steamers de l'Atlantique.
[D'EUROPE]

EUROPA, partant de Liverpool le 6 septembre.
WASHINGTON, partant de Southampton, 10 sept.
AFRICA, partant de Liverpool le 13 septembre.
BALTIC, partant de Liverpool le 17 septembre.
HUMBOLDT, partant du Havre le 24 septembre.
CANADA, partant de Liverpool le 20 septembre.
ASIA, partant de Liverpool le 27 septembre.

[D'AMERIQUE]

EUROPA, partant de Boston le 1er octobre.
WASHINGTON, partant de New York le 4 octobre.
AFRICA, partant de New York le 8 octobre.
BALTIC, partant de New York le 11 octobre.
CANADA, partant de Boston le 15 octobre.
HUMBOLDT, partant de New York le 18 octobre.
ASIA, partant de New York le 21 octobre.

NÉCROLOGIE.

EDOUARD HALL, âgé de quarante ans environ, né à Amiens, (France), vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, à la suite d'une douloureuse maladie.

Homme intègre, *pur de tout engagement*, ami sincère et désintéressé: bien peu d'hommes descendent dans la tombe et laissent d'aussi bon souvenirs. Heureuse le brave Hall, [illegible] ses larmes et ces prières que le souverain dispensateur daigne dans sa bonté infinie le recevoir au nombre de ses élus, et nous console ainsi de son trop court passage sur la terre—Hélas! les bons s'en vont, que restera-t-il bientôt? Que la terre lui soit légère.

UN AMI.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente à l'encan de 175 caisses de bottes, brodequins et souliers, aujourd'hui, à 10 ½ heures, à la salle d'encan de R B Sykes, 51 Magasins.

AVIS.

LA société existant par le passé entre J. Duval et H. Koppenburg, sous le titre de J. DUVAL & Co, a été dissoute le 1r du courant, par consentement mutuel. Les anciennes dettes s'il y en a, seront réglées par J. Duval, qui fera usage du nom de l'ancienne société pour la liquidation seulement.
Nouvelle Orléans, le 4 septembre 1851.
24 sept—3m

LE soussigné offre à vendre—
CIGARES DE LA HAVANE—Une grande quantité des meilleures marques toujours en main.
CIGARES PRINCIPES—Un lot véritable et d'importation directe de Puerto Principe.
SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brun et jaune.
CACAO—Supérieur Guayaquil.
J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.
24 sept

EN débarquement du navire Comte de Mayrath, de Bordeaux:
20 barriques vin rouge St Christoly Médoc, à vendre par X LAMBERT, 64, Magasins
24sept

ECOLE D'ECRITURE,
ET DE TENUE DE LIVRES, DE DOLBEAR,
56 Canal, (établie en 1832),
Ouverte de 7 heures A M à 9 P. M.
Classes pour dames, messieurs et enfans, aux heures qui conviendront. Les anciens élèves seront admis gratuitement.

N. B.—Il y a peu de grandes maisons de commerce ou de banques où l'on ne rencontre quelques-uns de nos anciens élèves.—Excellentes plumes métalliques à vendre. RUFUS DOLBEAR, 56, rue du Canal
24 sept—1m

MAGASIN A LOUER.
LE beau Magasin à quatre étages situé à l'encoignure Fourbourg Lafayette s'adresser à J W STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette.
sept

Avis au Public.
OLIVE MARTIAL, 74, rue St Charles, informe le public qu'elle ne paiera aucunes dettes contractées par Mme GENEVIEVE HERNANDEZ, sa femme.
24sept—2t

ABSINTHE—100 caisses absinthe Le Noilly Fils à vendre par ANT. GUIRAUD, 46, Vieille Levée
24sept

VIN MUSCAT—100 caisses vin muscat (Frontignan) supérieur, à vendre par ANT GUIRAUD, 46, Vieille Levée.
24sept

KIRSCH—40 caisses kirsch de Noilly fils & Co, à vendre par ANT GUIRAUD, 46, Vieille Levée.

BOUCHONS—10 balles de 12,500 chaque bouchons réguliers fins.
5 balles de 30,000 chaque bouchons petits fins, à vendre par ANT. GUIRAUD, 46, Vieille Levée.
24sept

VERMOUTH—16 caisses vermouth Le Noilly fils & Co, à vendre par ANT GUIRAUD, 46, Vieille Levée.
24sept

SAVON—20 caisses savon français, à vendre par ANT. GUIRAUD, 46, Vieille Levée.
24sept

CAFÉ—400 sacs café de Rio, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas
21sept

SUCRE—75 boucauts, 16 barils lot et prime brun à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas
24 sept

PLATS cotes—35 boucauts plats côtes, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas
24sept

HUILE de graisse—25 barils huile de graisse pressée en hiver, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas

SUCRE raffiné—100 barils sucre concassé et en poudre, en débarquement du navire Catalina, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas
24sept

KETCHUPS—75 caisses tomates et noix, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas
24sept

CHANDELLES—60 caisses, marque de étoile, 20 do blanc de baleine, à vendre par CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas
21sept

DR. CHS. GLASIER,
MÉDECIN, CHIRURGIEN ET OCULISTE,
Bureau 133, Rue Baronne, entre Union et Perdido.
Nlle-Orléans (Lne)
☞ Gratis pour les pauvres, de midi à 1 heure
4sept—1an

E. L. BERNARD,
DEPOT DE CHARBON,
Encoignure Levée et Clouet.
☞ Les ordres laissés au dépôt ou au numéro 27, Passage de la Bourse, seront promptement remplis.
23sept—2m

AMBROISE Alexandre Chesnier Duchesne, prie [illegible] de la 1e paroisse et Caldwell, est prié de se [présenter] au bureau des soussignés pour affaire qui [le] concerne, ainsi que toute personne qui pourrait donner des renseignements sur son compte.
THOMAS FINET & Co, 27, rue Conti
23 sept—12

TABAC de Texas en feuilles—4 caisses première qualité, à vendre par D BORNIO Jr, 34, rue Gravier
23 sept

TABAC en feuilles de la Floride—5 caisses première qualité, à vendre par D BORNIO Jr, 34, rue Gravier
23 sept

EN débarquement du navire Minerva, venant du Havre:
1 caisse de 24 bouteilles truffes marque Deffes & Co, de Nantes;
2 caisses de 100/2 boites do do do do
10 do 50 do do do do do
9 do contenant chaque comme suit:
53/2 boites pâtes de foie d'oies truffés do do
24/4 do do do do do do
2 caisses de 75 ½ boites sardines à l'huile do do
à vendre par A. CARRIERE, 23, Vieille Levée
23 sept

EN débarquement du brick autrichien Le Comte de Mayrath, venant d'arriver de Bordeaux, le soussigné offre à vendre:
110 caisses abricots de la nouvelle récolte;
40 barriques vin bon ordinaire 1849, différents crus;
150 barils vin blanc Haut Sauterne;
D LANATA, 9—10, rue Jefferson
23sept

CAFÉ Java—50 sacs récemment reçus, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée.
23sept

EAU DE VIE, rum et genièvre—30 barils de New York, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée
23sept

INDIGO—10 surons indigo de Carracas, 8 caisses Manille, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée
23sept

BI CARB SODA—100 barillets des meilleures qualités, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée
23sept

CAMPHRE—9 barils camphre raffiné, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée
23sept

EAU DE VIE de Cognac—19 barriques L Lebreton, 1795.
25 quarts, L Lebreton, 1835,
20 do do 1825,
20 do Lacocq, 1835,
20 do J J Barbanau, 1834,
&c sous les clefs de la Douane, importation directe, à vendre par W F VREDENBURGH & Co 29, Vieille Levée
23 sept

BLANC de céruse—25 tonneaux pur et No 1, à vendre par W F VREDENBURGH & Co 29, Vieille Levée
23 sept

VITRES—3000 caisses de Waterford, New Jersey, à vendre par W F VREDENBURGH & Co 29, Vieille Levée
23 sept

Chaudières à Sucre du Tennessee—Grilles—Embouchures de Fourneaux.
LES soussignés, agents pour la vente des fourneaux de Marion, reçoivent maintenant un grand assortiment de chaudières à sucre de toutes dimensions, faites sur les plus appréciées, ainsi que des bouches de fourneaux et des grilles de toute sorte, qu'ils offrent en vente au plus bas prix du marché. FRIESTLEY & BEIN, 89 et 91 rue du Camp
[illegible]

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
80 barriques vin marque Montferrand, à vendre par F ROUMIEU,
19 sep rue St Louis entre Chartres et Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 caisses absinthe suisse directe importation marque de Y & L, et E Pernod;
40 do kirsch do do;
150 paniers guignolet;
50 caisses eau verte;
70 do eau de Dantzick;
25 do crême de thé;
100 do bitter et peppermint;
350 do liqueurs assorties fines;
800 do do do surfines;
200 do do do superfines;
150 do do do extra fines;
200 do curaçao petits et grands modèles;
250 do marasquin do do do;
250 do absinthe de diverses marques,
150 do kirsch do do;
50 do fruits à l'eau de vie;
200 do vin ordinaire;
500 paniers anisette fine;
375 do do surfine;
400 do do superfine;
150 do do extra fine;
40 barils whiskey Bourbon et Monongahela
70 barriques vin rouge, pour famille;
25 barriques vin rouge ordinaire; anisette, bitter, peppermint, curaçao, marasquino, etc, etc, pouvant être vendues par barils.
F ROUMIEU,
18 sep rue St Louis, entre Chartres et Levée

A VENDRE OU A LOUER—Un nègre âgé d'environ 30 ans. S'adresser au No 69, rue des Magasins. 2 sept—1m

EMMAGASINAGES pris à des conditions modérées, par le soussigné à son magasin et dépôt, No 50, rue Notre Dame. X. LAMBERT, 63, rue des Magasins
2 sept—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hanna, arrivé de Bordeaux le 10 septembre,
150 grandes boites petits pois au naturel, de la nouvelle récolte, 1er choix,
400 do do demi boites,
150 demi-boites truffes du Périgord, 1re qualité,
12 barriques vin vieux pour famille,
JEAN PINSE, Enc. St-Pierre et Royale.
12 sept

A VENDRE—En débarquement du navire Claiborne, arrivé de Marseille:
3000 briques à feu;
50 paniers bouteilles bordelaises;
50 paniers flacons marasquino;
200 paniers huile d'olive;
80 caisses vermouth;
150 jarres;
2 douzaines paillassons coloriés;
Dans les magasins de la Douane:
2 boucauts faïence lustrée, sujette au drawback.
V. AICARD, 42, Vieille Levée
2 sept—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hanna, venant de Bordeaux:
160 barriques vin rouge, bon ordinaire;
8 barriques vin blanc.
G M LUCAS, 20, Bienville
11sept

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.
La compañia se reunirá en asamblea general en su sala de armas sita en la calle de Sn Felipe, No 16, entre las de Levée y Condé, el jueves, 25 del corriente, á las 6 de la tarde en punto, para tratar de asuntos interesantes al arreglo de dicho cuerpo.
Se suplica á todos los miembros, tanto activos como honorarios, sean exactos á la hora indicada.
De orden del capitan,
JUAN BANGO, Sargento 1o.
Nueva-Orleans, setiembre 17 de 1851.

GIQUEL et JAMISON,
No 18, RUE DE CHARTRES.
RECOIVENT par les derniers arrivages de France et de New York, un assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, consistant en:
Bareges unis, imprimés et brodés;
Mousseline de laine do do;
Cachemire do do do;
Soie unie de toutes couleurs;
do brodée et brochée;
Foulards rayés et écossais;
Indiennes française, anglaise et américaine;
Gants de peau, de soie, etc, etc;
Mouchoirs de batiste pour dames et enfans;
do do brodés et [illegible];
Cols et pèlerines brodés;
Un assortiment complet de bas pour hommes, femmes et enfants, cotons blancs et écrus, cotonnade, kerseys et Linseys, couvertures de laine, de molleton, courtepointes piquées, ainsi qu'une grande quantité d'autres articles trop longs à détailler, qu'ils offrent à leurs amis et au public aux plus bas prix
23 sep

LE PHARE DE NEW-YORK
ET
L'ILLUSTRATION DE PARIS.
LES conditions d'abonnement à ces deux publications restent fixées comme suit:
POUR LE PHARE.
Journal français publié à New York tous les samedis par livraisons de 16 pages in 4o:
Un an .... frais de port compris.... $3 00
Six mois........ Do 2 00
POUR L'ILLUSTRATION.
Par numéro hebdomadaires, reçus régulièrement par chaque steamer de la ligne Cunard,
Un an $— 00,
Six mois 5. 00.
Frais de port, depuis New-York, au choix par la poste ou par express, à la charge des abonnés,
Un numéro seul 25 cents.
Les souscripteurs au Phare, par faveur spéciale, ne paieront pour les deux journaux réunis que:
Un an $10. 00,
Six mois 6. 00.
Le soussigné remplira, aux meilleures conditions, toute demande qui lui sera faite, soit de volumes séparés, soit de collection complète de l'*Illustration*.
A. PAYA, 56, rue de Chartres.
19 sept—30f

AVIS.
PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. A. F. NOBLOM est chargé de ma procuration suivant acte pardevant M. Achille Chiapella, notaire public.
Nouvelle Orléans, le 20 septembre 1851.
22 sep—3 J. B. BELLOCQ.

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—600 caisses en déchargement des navires E & Perkins, Pilgrim, Venice, Kentucky, Levi Woodbury, et des barques Carolina et Amarilla, à vendre par ISAAC HOBBS & Co, Successeurs de R G HOBBS, 12, rue de la Douane
22 sep

A VENDRE pour cause de départ—Un café bien connu sous encoignure Orléans et Bourbon, tenu sous le nom de J. Courét. Dans le café il y a un beau billard. Pour le prix s'adresser à J. COURÉT.
22 sept—1m

ON a besoin d'un sommelier français, offrant de bonnes recommandations. S'adresser à LOREILLE & Co, Encoignure Royale et Douane
21 sept

SUCRE—1,000 caisses sucre Havane, brun jaune et blanc, en magasin et à vendre par F DE VISSER & Co, 30, Vieille Levée.
21sept

SUCRE raffiné de Cuart—En pain, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par F DE VISSER & CO, 30, Vieille Levée
21sept

TABAC DE VUELTA ET DE CUBA—Pour capes et tripes, en magasin et à vendre par F DE VISSER & Co, 30, Vieille Levée.
22sept

EN magasin, et à vendre par les soussignés:
50 barriques de vin rouge bon ordinaire 1849
50 1/2 do do do do do
10 do do do St Rose, fin, vieux
10 do do do Léoville
24/2 do do do Margaux supérieur
200 paniers de Champagne en 1/1 et 1/2 bouteilles de la marque Creme de Bouzy, Perrier Brand [illegible]
100 paniers Anisette extra-fine
25 caisses de Marasquin, 50 do guignolet,
10 do de Ratafia, 25 do Curaçao,
5 do de liqueurs assorties
10 do de vin de Muscat
5 1/2 boites Champignons, 200 1/2 do truffes
600 1/2 do petits pois, 25 boites asperges
200 do en 1/1 1/1 et 1/2 de pâtes truffés
100 douzaines cornichons anglais assortis
25 do pâte d'Anchois, 50 do sauce anglaise
20 do moutarde Anglaise,
300 caisses d'œufs, cap en, cornichons, &c.
[illegible] et un grand assortiment de grosserie choisies.
DENTZU & IKEN, 20—35, Royale, enc. Conti.
22sept—2m

P. LONGIS, 47, Vieille-Levée, offre à vendre—
200 quarts vin Porto sec à la couronne de F. Durand
100 quarts de madère de F. Gruerest,
50 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux,
50 barils de vieux whiskey,
10 vases en bronze de Médicis.
22sept

EN débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille, 200 quarts Porto à la couronne, de M. Reg.
P LONGIS, 47, Vieille Levée
21 sept

EN débarquement du navire Minerva, venant du Havre—50 paniers champagne, à vendre par P LONGIS, 47, Vieille Levée.
21 sept

EN débarquement du brick Adams Gray, de la Havane:
12,000 cigares regalias "Dixie, Campbell & Co,
10,000 do do do Finisidad
10,000 do ½ do do
20,000 do do do Cornubiad
25,000 do do do Shakespeare
10,000 do do do Favorita
10,000 do do do Fortuna
A vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.
20 sept

GRAITES—1500 grilles assorties de prix et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.
Les soussignés se chargent aussi de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.
S. MASPEREAU & Co, 25, rue Condé
20 sept

POELES & CUISINES—150 poêles et cuisines de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits.
On se charge de la pose des cuisines et des poêles ainsi que de la confection des tuyaux en tôle pour les mêmes.
S. MASPEREAU & Co, 25, rue Condé
20 sept

TOLE—250 paquets de tôle des marques de R O C & Co, à vendre par S. MASPEREAU & Co, 25, rue Condé
20 sept

LAMPES, CANDELABRES & PORTE BOUQUETS—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment complet des articles ci-dessus qu'ils offrent à vendre à des prix réduits.
S. MASPEREAU & Co, 25, rue Condé
20 sept

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des marques Cabanas, Figaro, Cabargas, Partagas, Ugues, Conill, Larranaga et autres, toujours en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG, 28, Commune
20 sep

TABAC en feuille,—300 balles véritable Vuelta de Abajo pour capes et tripes;
15 balles dito Tabasco, del Corral, à vendre par Fco PUIG Y PUIG, 28, Commune
20 sep

EN débarquement du brick Adams Gray, de la Havane,
36,650 cigares, tels que: Regalias, Panetelas, Londres, etc, de la manufacture de Conill, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front Levée.
20 sept

SUCRE de la Havane supérieur—Blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, Front Levée
20 sept

VEAUX VERNIS—30 douzaines veaux vernis, en débarquement du navire Minerva, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée
20sept

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses brun, jaune et blanc, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée
20sept

BI SULPHATE DE CHAUX—Nous sommes prêts à entrer en contrat pour délivrer n'importe quelle quantité de cet article après le 20 octobre. Elle est fraîchement faite et dans toute sa force. CONVERSE & Co, 97, rue Tchoupitoulas
19 sept—2m

PEAUX DE VEAU FRANÇAISES—120 douzaines supérieures à vendre par R. B. SYKES, 51, rue des Magasins
18 sept—12

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille:
100 caisses olives verdalles;
90 do do amellaux;
25 do capres;
50 do cornichons;
30 do anchois;
25 do de à l'huile;
25 do olives farcies;
150 paniers huile Jaques Plagniol;
60 do do 1/2 bouteilles, à vendre par PERROS FRÈRES, 247 & 249, Royale, enc Dumaine
18sept

Bureaux à louer à bas prix.
TROIS beaux bureaux situés à l'encoignure des rues Douane et Levée, au-dessus du magasin de quincaillerie des soussignés
HOGAN & TUREAUD.
1aout—2m

Bottes, Souliers et Chapeaux.
LE soussigné a maintenant en magasin, reçus par les derniers arrivages:
500 caisses brodequins Russett, des 1res qualités;
300 do do en veau, cousus et chevillés;
300 do do veau marin et chevreau;
500 do bottes veau et veau marin;
100 do do fortes pour la boue;
100 do do cuirs à grain pour l'eau;
500 do souliers pour hommes, femmes, enfants;
100 do chapeaux soie et castor;
100 do do en laine et fourrure.
Le tout marchandises fraîches, qui seront vendues à des conditions libérales par
JOHN M. GOULD & CO, 8, Magasins
11sept—30

ISAAC HOBBS, de Boston; ROBT. B. AUCOIN et OMER GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et titre de J. HOBBS & Co. Ils informent leurs amis que, comme successeurs de feu R. G. Hobbs, ils continueront comme par le passé le commerce de souliers. 1juil—3m

CHANGEMENT DE MAGASIN.
LE magasin de variétés de F. JAUFROID, situé ci-devant au No 84, rue de Chartres, vient d'être transporté au No 62, rue Chartres, *entre Bienville et Douane*.
☞ Le soussigné espère que ses amis et sa clientèle voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. F. JAUFROID, No 62 rue Chartres
2 sep

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS DE
BOTTES ET SOULIERS,
5, Rue des Magasins.
K DUNBAR. E. [illegible]

FRUIT SEC—40 barils pommes et pêches, [illegible], à vendre par CONVERSE & Co.

Compagnie d'assurances de la Nlle-Orléans,
Nlle-Orléans, le 16 septembre 1851.
LES directeurs de cette compagnie ont aujourd'hui déclaré un dividende de quinze pour cent payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux.
17 sept—5f J. TUYES, Secrétaire.

Linges faits pour Enfans et Jeunes gens.
UN grand assortiment complet de linges faits d'hiver, pour les enfans de tout âge.
A vendre au dessus du magasin de chapeaux de D'ARCY, encoignure Chartres et Canal.
17 sept—5f

GROCERIE A VENDRE.
LE soussigné offre en vente son établissement de grocerie en gros, situé Front Levee No 5, entre Douane et Bienville. Son extension l'empêchant de se livrer entièrement au courtage de coton.
Ladite grocerie est établie depuis le 1er novembre dernier, a une bonne clientèle, fait beaucoup d'affaires et a réalisé de beaux bénéfices, malgré les grandes dépenses que nécessitent la fondation d'une nouvelle maison.
Pour toute personne désirant s'engager dans ce genre d'affaire, c'est une occasion qui se rencontre rarement.
Deux messieurs d'un excellent caractère et très compétents dans ce genre d'affaires, dont l'un est très bon vendeur, achèteront à moitié d'affaires en général, et l'autre ayant un grand cercle d'amis et de connaissances dans cette ville, et dans tout l'Etat de la Louisiane, sont attachés à cet établissement, et leurs services pourront être retenus par l'acquéreur.
Les applications doivent être faites au magasin, où toutes les informations nécessaires seront données, et où l'on pourra examiner les livres. Les conditions sont libérales.
E. JOHNS, 5, Front Levee, entre Douane et Bienville.
15 sept—1m

C. YALE Jr & Co,
27, RUE DES MAGASINS, 27,
MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES.
SOIERIES ASSORTIES,
ARTICLES DE MODES,
Dentelles, Broderies
Chapeaux de paille, Gants,
Rubans, Bas, Franges,
Plumes, Passementeries,
Fleurs artificielles.
Le tout reçu par les derniers arrivages et formant un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. C. YALE Jr & Co.
No 27, rue des Magasins entre Gravier et Commune. 1r sept—4m

Succession de John W. Walsh.
LES personnes qui auraient des réclamations contre la succession de feu John W. Walsh, sont priées de les présenter aux soussignés, curateurs de ladite succession, dans les 30 jours qui suivront la première publication de cet avis.
P. CAZENAVE, BERNARD SOULIE, 81 rue Bienville
13 sep—10

LE DOCTEUR ROLANDET a transféré son domicile rue de la Douane, 110, entre Bourbon et Dauphine. 1juil—3m

A VENDRE—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
60 caisses de 12 bouteilles, à l'émerie, fraises au jus de Ja Peneau, nouvelle récolte,
10 caisses de 12 bouteilles, à l'émerie, fraises au jus de Bordenie & Co, nouvelle récolte
300 demi boîtes petits pois accommodés de Ja Peneau;
4 caisses asperges, artichauts, lamproies, pâtés, champignons, cèpes, &c, à vendre par LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane
15 sept

EN débarquement du navire Claiborne, attendu de Marseille—500 quarts Vin Porto doux à la couronne de McKeg.
P. LONGIS, 47, Vieille Levée.
15sept

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille, 100 barriques vin rouge, de cote, à vendre par RICHARD ALDIGE & Co, 20, Chartres, au 1er
15 sept—6

A VENDRE—La nouvelle et magnifique installation d'un CAFÉ, consistant en deux peintures d'un des meilleurs artistes, comptoirs, tables, etc, etc, vis à vis le marché aux légumes, No 137. 15sept—15

A LOUER—Le magasin occupé actuellement du Café Petit Grave, vis à vis le marché aux légumes, et très convenable par sa position pour un magasin ou une grocerie à des conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux, No 137 15sept—15t

BOTTES, souliers et chapeaux—121 caisses reçues par le navire Prince Forest. Aussi un grand assortiment en magasin, à vendre par ISAAC HOBBS & Co, Successeurs de R. G. Hobbs, 12, Douane
15 sept

A VENDRE, à l'arrivée du navire Auguste Adolphe, attendu de Bordeaux:
8 barriques vin rouge Chateau St. Denis,
12 demi do do do do
CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale
15sept

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux:
60 1/1 eaux-de-vie de Bordeaux,
10 1/1 et 10 1/2 cognac Du Perron, marque Croissant,
10 1/1 cognac fine, Finet Castillon & Co,
10 1/1 et 10 1/2 cognac, do do frères, à vendre par THOMAS FINET & Co, 27, rue Conti
15sept

BOTTES, souliers et Chapeaux—210 caisses en débarquement du steamship Winfield Scott, des navires Tremountain, Hamilton, Bennington et Nancy, à vendre par ISAAC HOBBS & Co, successeurs de R G Hobbs, 12 Douane
11 sep

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses récemment reçues par le navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par FOD. DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée.
17 sept

VINS—En débarquement de la barque Hanna, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St-Christophe
25 caisses de 12 bouteilles chacune vin rouge Chateau Latour
25 caisses de 12 bouteilles chacune vin rouge St Esteph, à vendre par X LAMBERT, 64, rue Magasins
13sept—2s

PAPIER POUR CIGARETTES—5 caisses de papier pour cigarettes, telles que Figaro, Guacamayo, à vendre par D. BORNIO Jr, 34, rue Gravier
13sept

MARCHANDISES D'AUTOMNE.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Liverpool, Boston, New-York et Philadelphie, leur assortiment de marchandises d'automne, se composant des articles suivans, qu'ils offrent à des prix extrêmement réduits:
Coton blanc et écru 3/4 7/8 4/4 5/4 6/4 10/4 12/4
Coton blanc et écru croisé
Indienne anglaise et américaine, de tout prix, à carreaux et à raies, siamoises, denims, cotonnade française, anglaise et américaine, coutil et gingans à mouchoirs, toile d'Irlande, toile de Paris, Bretagne, toile Créole pour draps, toile écossaise 4/4 5/4 10/4 12/4 14/4
Nappes et serviettes damassées, dito en toile avec liteaux en couleur, dito en coton et de perdrix, ouvré de Russie, dito en fil d'Ecosse, couvertures de laine en tous genres, flanelle blanche, rouge, bleue, jaune, françaises et anglaises, kersey blanche, noire et en couleur, linseys, fils, gris, rouge, vert et jaune, bas et chaussettes en laine, coton et soie pour hommes et dames, des personnes et enfants, &c, &c.
KILLIEUX & REGGIO, 234, Bourbon.
20 sept

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—352 colis en débarquement des navires Forest Prince, Venice, Levy Woodbury & Kentucky. Aussi, 2000 caisses en magasin, formant un assortiment complet pour le commerce de la campagne et de la ville, à vendre à des conditions libérales. Une attention toute particulière sera portée aux ordres qui seront reçus des habitations.
G W DUNBAR, 5, rue des Magasins
16sept

ON demande pour accompagner une famille allant en France, une domestique capable de soigner un jeune enfant. La préférence sera accordée à une personne qui voudrait profiter de cette occasion pour retourner en France. Prompte et sans frais, car le voyage doit s'accomplir d'ici à New York et de New York au Havre par la voie des steamships. S'adresser rue St Louis, No 22. 16sept

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.
RUE ST-CHARLES, No. 22.
4sept—1an.

EN déchargement du navire Claiborne, de Marseille—
50 barriques vin Bergasse, à vendre par NADAUD DU TREIL
17 sep

EN déchargement du navire Lyman, de Bordeaux—
30 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par NADAUD DU TREIL
17 sep

CAFÉ—100 sacs prime Havane
CIGARES—Cabanas, Judio Errante, Magnifique Dorée.
CHAMPAGNE—Quelques paniers de 1re et 2me qualité, en magasin, et à vendre par JOSEPH KITCHEL, 30, Poydras
17sept

VINS FINS—2 barriques vin Jurine Pauillac (de l'année 1846,
2 barriques vin Verrière Margaux 1847,
4 do do Pique Caillaou 1846,
4 do do Talence 1846,
25 caisses grand vin de Lascombes Margaux 1847,
50 do vin Talence 1846,
25 do do Pique Caillaou 1846,
En débarquement du navire Lyman de Bordeaux, et à vendre par NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale.
16 sept

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux—
60 demi barriques vin rouge 1848, à vendre par PAUL LACROIX, 13, Toulouse.
16sept

ATTENDU par le navire Militiades, venant de Cadix:
10 caisses fraises, marques Duffies;
5 do framboises, do;
2 do truffes, do;
10 do petits pois do;
2 do champignons, do;
10 do sardines, do;
10 ½ do do do;
2 ¼ do do do, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2 rue Poydras
18 sep

TABAC EN FEUILLE de la Havane—67 balles beau tabac en feuilles, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par D. BORNIO, Jr., 34 Gravier
15 sept

TH. MOREAU
Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 36.
Parfumeries fines et articles de Paris.
REÇU par le navire Carrack, du Havre, un assortiment se composant de 300 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris; chemises devant toile, chemises coton, chemises toile mécanique, chemises Monte Christo couleur, chemises couleurs, d'enfants de 4 à 14 ans;
150 douzaines chaussettes blanches et écrues depuis $1 la douzaine;
25 douzaines gilets et camisoles coton blanc et écru pour l'été;
Pantalons toile assortis de tailles,
Gants fil d'Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames;
Grand choix d'éventails riches et ordinaires;
Forte partie de rubans unis et façonnés, audessous du cours;
Un assortiment de bonnets taffetas gommé pour bains;
Voitures unies et couleurs pour bonnets;
Assortiment de mercerie, lingeries, bimbeloterie et [illegible];
Nouveau—[illegible] des dames qu'il a [illegible] un assortiment complet de [illegible] [illegible].

[illegible] paniers marqués [illegible] à vendre par J Y DE BOANA, 47, rue Bienville

AVIS.
BUREAU DE L'AUDITEUR,
Baton Rouge, 20 septembre 1851.
TOUTES personnes ne résidant point dans les paroisses ou districts représentés ci-dessous nommés, et étant propriétaires de terres ou terrains y situés, sont par le présent notifiées que les listes de ces propriétés ont été déposées au bureau de l'Auditeur par les shérifs et Collecteurs de Taxes, et que si les Taxes d'Etat, dues sur ces propriétés pour l'année 1850, ne sont pas payées aux dits Shérifs ou Collecteurs de taxe dans les trente jours qui suivront l'expiration du présent avis, lesdites propriétés seront vendues, conformément aux sections 53 et 54 de l'Acte No 194, approuvé le 21 mars 1850, intitulé "Acte pour pourvoir au mode d'assiette et de collecte de la taxe d'un cet Etat."

Paroisse d'Orléans.
2me district Représentatif—Thomas Arlow, Collecteur.
3eme district Représentatif—A W Seiler, Collecteur.
4eme district Représentatif—Thomas McKeon, Collecteur.
5eme district Représentatif—J B Dowis, Collecteur.
Paroisse Sabine—R A Sibley, Collecteur.
" Ouachita—D M Prichard, shérif.
" Avoyelles—G P Voorhies, shérif.
" St Tammany—Jo Evans, shérif.
" Est Feliciana—R F Kent, Collecteur.
" Tensas—Jas H Armat, shérif.
" Ouest Feliciana—S H Levy, shérif.
" Ste Hélène—J K Gorman, shérif.
" Livingston—Sam Patterson, shérif.
" Ouest Baton Rouge—J V Duralde, shérif.
" Jefferson—B Reresbide, Collecteur.
" Concordia—J J Course, Shérif.
" Rapides—Chas. H Lockie Shérif.
LOUIS BORDELON, Auditeur
23 sept—30

Rue Royale, No. 132.
AU-DESSOUS DE L'HOTEL ST LOUIS.
REOUVERTURE.
A. BERNANDEZ, avantageusement connu comme ayant [illegible] un assortiment complet de cigares de *première qualité* et des *meilleures marques*, annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de faire la réouverture de son magasin, où comme par le passé, on trouvera toujours de beaux et bons cigares.
Il ose espérer que ses amis et connaissances voudront bien lui continuer leur patronage.
1r sept

MAGASIN DE TAPIS.
No 23, rue de Chartres.
NOUS recevons directement des manufactures de l'Angleterre et du Nord un assortiment très grand et choisi avec soin de toute espèce de tapis, tapisserie de velours et de toile.
Tapis de Bruxelles, à triple tissu, ingrain et à la treilliure de Venise, de Bruxelles, etc, tapis pour escaliers, tapis de feutre et Oil cloth (toiles peintes) de table, transparents pour fenêtres, toile de crin, couvertures de table et de piano, tapis de chenille et autres, toile pour meubles, natte blanche et à carreaux, tapis de porte de toute espèce, etc.
Toile cirée pour planchers de largeurs diverses depuis trois jusqu'à vingt-quatre pieds des fabricants les plus en réputation, etc.
Nous offrons le tout à des prix qui peuvent se comparer avantageusement avec ceux des mêmes articles dans les marchés du Nord. En gros et en détail pour argent et comptant, ou pour des billets à satisfaction. A. BROUSSEAU & CO.
16 sep—1an

QUARTIERS GENERAUX.
1er REGIMENT, 2me BRIGADE—L. M.
ENCOIGNURE REMPARTS ET CONTI.
ORDRE No 3.
Nouvelle Orléans, 22 septembre 1851.
IL sera procédé, le jeudi 25 courant, de 10 A. M. à 12 heures P. M. aux élections d'officiers pour ce régiment, aux lieux ci-dessous indiqués, savoir:
1. Pour la 1ère compagnie, au café de Carcaa, encoignure Chartres et Conti, pour un second lieutenant, sous la présidence du capitaine J. F. Dejoux.
2. Pour la 2me compagnie, au café de J. Hering, Vieille Levée, entre Canal et Douane, pour un premier et un second lieutenant, sous la présidence du capt John Jene.
3. Pour la 3me compagnie, au café de Tournay, encoignure St Louis et Passage de la Bourse, pour un premier et un second lieutenant, sous la présidence du capitaine Chs Baumbach.
4. Pour la 4me compagnie, au café de Garcia, encoignure Conti et Passage, pour un premier et un second lieutenant, sous la présidence du capitaine C B Lang.
5. Pour la 5me compagnie, au café de Santini, encoignure Bienville et Passage, pour un second lieutenant, sous la présidence du lieutenant H C Meyo.
6. Pour la 6me compagnie, au café de France, encoignure Remparts et Conti, pour un premier et un second lieutenant, sous la présidence du premier lieutenant Geo Potier.
7. Pour la 10me compagnie, au magasin de M. Vincent, encoignure Canal et Remparts, pour un premier et un second lieutenant, sous la présidence du premier lieutenant F. Hulaton.
Le major commandant le 1er régiment,
23 sept—3 VICTOR DEJOUX.

QUARTIERS GENERAUX,
Neuvième Brigade, première division L. M.
NLLE-ORLÉANS, 22 SEPTEMBRE 1851.
Ordre No 41.
UNE élection sera tenue le mardi, 30 courant, de dix heures A. M. à une heure P. M., pour élire un lieutenant colonel pour le régiment de réserve. La présidence de l'élection au café de R. Segrera, encoignure de rues Conti et Bourbon.
Par ordre du brigadier général Denis Cronan, commandant la neuvième brigade.
Le colonel, inspecteur de brigade,
23 sept—5 BAYLE LONGUE

QUARTIER GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, le 22 septembre 1851.
ORDRES SPÉCIAUX—No 10.
CONFORMÉMENT à l'ordre exprès du Gouverneur et commandant en chef, en date du 8 courant, la compagnie de Louisiana Dragoons, n'ayant point paru aux revues régulières de la Légion depuis le 3 octobre 1850, et ayant ainsi été dite compagnie est dissoute et les membres qui la composaient sont incorporés dans la Chasseurs de la Légion. L'officier de cette compagnie se conformer au présent ordre, qui sera publié par le brigadier de la Légion.
23sept D. AUGUSTIN, Brigadier Général.

Boucanerie, Maisons, &c, à Louer.
LA maison spacieuse et commode connue sous le nom de Boulangerie de la rue St John, encoignure St John et Perdido, ayant été réparée à neuf et mise en état de recevoir [illegible]. Les améliorations consistant en 5 fours, une machine de la force de deux chevaux, magasin et une écurie pouvant contenir 12 chevaux, sur maison. Trois bonnes chambres avec cuisine et chambre d'enfants, et un grand hangar, convenable pour une manufacture de [illegible], ou pour tout autre locataire. Pour les conditions, s'adresser sur la propriété, ou au magasin de A. M. Jutt [illegible], encoignure Canal et Camp, ou à A. Courdes, entrepreneur.

NOTAIRES Publics, ont transporté leur étude au No 6 de la rue du Camp. A. MAZUREAU & F. GAUDIN
4 sep—1m

CHARBON.
LE dépôt de charbon Louisiana, rue St-Louis No 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main, un assortiment de toutes les qualités de charbon, qu'il offre à vendre au plus bas prix du marché. Les ordres peuvent être laissés chez E. Connely, No 5, Front Levee, chez J. Carr Jr, No 7 rue Bienville, et au dépôt où ils seront promptement exécutés.
6 sept—3m W. A HADDOCK.

SIX MILLE BARILS CHARBON.
UN bon lot d'environ 6000 barils charbon à vendre à bon marché pour clore un compte, à drenara
3 sept—30 M J LEVOIS, 47, Chartres

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MON magasin établi rue Vieille Levée, No 10, entre St-Louis et Conti, est transféré à dater de ce jour au No 25, rue Toulouse, entre Chartres et Levée. L LAJESTE.
1 sept

Importation d'Automne.
JOS H PALMER & Co, 47, rue du Canal, viennent de recevoir par les navires Clifton, Southampton et Sharren, leurs marchandises d'automne, faites dans le dernier genre, et très convenables pour les marchés du Sud et [illegible] de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir visiter leur stock.
27 aout

A LOUER—Une belle maison située rue Royale, entre Canal et Douane. Aussi, le premier étage de la maison No 15, rue Royale, entre Douane et Canal, consistant en trois beaux bureaux—Un magasin rue de la Levée, No 52, entre Hospital et Quartier—Deux magasins rue Poydras, entre St Charles et Carondelet. S'adresser à Alex. Bonneval, jeune, C. Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville.
23 sept

A LOUER—La maison en brique à deux étages, située rue de la Douane, entre Franklin et Tremé. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. S'adresser à Alex Bonneval, jeune C Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville.
23 sept

Maisons et Magasins à louer
LE magasin à 4 étages, situé No 43, rue des Magasins, adjacent à l'encoignure Gravier.
Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 8 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrants, &c, convenable pour une grande famille. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.
Aussi—Un magasin avec l'entresol, rue de l'Esplanade près Condé.
S'adresser à EDWARD BARNETT, 91, rue Conti.
16sept

MAGASIN A LOUER.
Un magasin parfaitement situé et très convenable pour une grocerie à l'encoignure Bourbon et Douane. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain.
S'adresser rue [illegible], No 37, ou au magasin de la Douane, No 6, [illegible].
17sept

A LOUER—Deux magasins avec demeure en brique Nos 39 et 41, rue du Quartier, ayant un passage commun derrière, à louer le 1er novembre prochain ou plus tôt au besoin. Ce serait un bon emplacement pour un café ou pour un magasin de vins et liqueurs en détail. On pourrait acheter à bon compte les installations qui s'y trouvent. S'adresser à R & A SOULIE, 84, rue Bienville
21sept

A LOUER—La maison haute en brique No 137, rue Condé. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux ou à LABORDE & XIQUES, 3, Front Levee
19 sep

$25 PAR MOIS.
A LOUER une maison en très bon état, située rue St Philippe entre Claiborne et Derbigny, composée de quatre grandes pièces, avec chemi-nées et grata, cabinets, galerie ouverte &c.
Dans la cour une cuisine haute composée de 4 chambres, citerne, avec cheminée, cour carrelée, arrière-cour, cave &c. Pour la location, s'adresser rue [illegible], No 28.
10 sept—15

F. JAUFROID, 62 *Rue de Chartres,* 62
Mercerie, Parfumerie, Jouets et Articles de fantaisie.
REÇU par les navires Quebec et Columbiana, un grand assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, concernant les travaux d'aiguilles, la toilette des dames et quantité d'autres articles.
11sept

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins
8 sept

CIMENT—1000 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins
8 sept

CHAUX DE STE-GENEVIEVE—100 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par THOMAS BLOIS, 91, rue des Magasins
8 sept